

Les premiers habitants de la Cité de la Lingerie

Au moment où la cité de la Lingerie disparaît du paysage du bassin creillois, il nous a paru intéressant de mieux connaître les premiers habitants de cette cité d'HBM (habitations bon marché) dont le dernier numéro du Bulletin municipal creillois nous dit : « Construite en 1924, la cité Jean-Jaurés dite La Lingerie est composée de 84 logements collectifs répartis en quatre bâtiments qui ne disposent plus de normes de confort requises aujourd'hui ».

Il faut rappeler que cet ensemble entre dans le cadre des grands projets de rénovation et de modernisation urbaine entrepris par la municipalité conduite par Jules Uhry ; Municipalité socialiste qui dirige la commune de Creil depuis les élections de novembre 1919. Il s'inscrit aussi dans le cadre du syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'extension de la région creilloise, et est la première réalisation du syndicat intercommunal des HBM constitué par les communes de Creil et Montataire, commune qui est, elle aussi, dirigée par les socialistes depuis 1919 sous la houlette d'Auguste Génie.

Les logements sont mis en location à partir de juillet 1925.

Dans sa réunion du 28 juin 1925, le conseil municipal a accepté le rattachement des rues de Mulhouse, Lucien et de la Lingerie à la voirie municipale « considérant que la viabilité des rues est assurée et que les canalisations d'eau et de gaz sont posées, l'éclairage électrique assuré, que l'évacuation des eaux usées est réalisée »

Une brochure éditée en 1932, intitulée Les œuvres sociales de Jules Uhry, nous apprend que la cité Jean Jaurés comprend 102 logements, qu'elle permet « à la classe ouvrière d'habiter dans des logements bien aérés et très sains ». Cette cité a coûté 3 824 250 francs dont 1 262 000 francs alloués par l'Etat à titre entièrement gratuit. Elle a été édiflée sur les plans de Messieurs Bassompierre, De Rutté et Sirvin, architectes à Paris.

Nous avons voulu savoir qui étaient les premiers locataires de cette cité ? D'où ils venaient ? et combien de temps ils y étaient restés ?

Nous avons limité le champ chronologique de notre étude aux années d'avant guerre (1925-1931) et nous avons utilisé pour réaliser ce travail deux sources essentiellement :

- les listes nominatives de recensement de 1926 et 1931 qui nous ont permis de connaître les familles installées à ces dates dans la cité.
- les listes électorales de 1924 à 1932 pour savoir d'où venaient les locataires et où ils se sont installés après leur départ de la cité.

Nous sommes conscients que seule une étude menée sur les communes voisines et principalement à partir de listes électorales de Montataire et de Nogent-sur-Oise nous aurait permis de mieux connaître l'« origine » et la « destination » des locataires. Ce travail peut toujours être mené.

OFFICE PUBLIC INTERCOMMUNAL D'HABITATION A BON MARCHÉ
DE CREIL - MONTATAIRE.

REGLEMENT INTERIEUR.

OBJET - SIEGE DE L'OFFICE

Article 1er. - L'Office Public intercommunal d'habitations à bon marché de Creil, Montataire, Etablissement Public institué par décret du 30 Décembre 1921, a pour objet l'aménagement, la construction et la gestion d'immeubles salubres, régis par les lois sur les habitations à bon marché et sur l'accession à la petite propriété, ainsi que l'assainissement de maisons existantes la création de cités -jardins ou de jardins ouvriers.

Il exerce son action sur le territoire des communes syndiquées. Il se tient en relations avec l'Office départemental d'habitations à bon marché. Il pourra étendre son action à toutes les communes qui adhéreront au syndicat.

Son siège est fixé à l'hôtel de Ville, à Creil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Article 2. - L'Office est géré par un conseil d'administration de dix huit membres, désignés conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 23 Décembre 1912.

Le Conseil peut s'adjoindre deux locataires des immeubles qu'il gère; il fixera alors la durée de leurs fonctions.

Article 3. - Le Conseil d'administration se réunit en session ordinaire deux fois l'an, en Février et en Juillet.

En dehors des sessions ordinaires, le Président pourra réunir le Conseil aussi souvent qu'il le jugera utile; de plus, il sera tenu de le convoquer quand une demande motivée lui en sera faite par quatre membres au moins du conseil d'administration.

Dans ce dernier cas, la convocation contiendra l'indication précise de l'objet de la réunion et le conseil ne pourra délibérer valablement que sur les questions à l'ordre du jour.

Article 4. - Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance. Si, sur une première convocation le Conseil ne s'est pas trouvé en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président procède à une seconde convocation; le conseil délibère valablement alors, quel que soit le nombre des membres présents.

Article 5. - Les séances du conseil d'Administration ne sont pas publiques; seules peuvent y être admises, en dehors des membres en exercice, les personnes dont le concours sera jugé

Article 6. - Conformément à l'article 13 de la loi du 23 Décembre 1912, le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'Office, sauf approbation de l'autorité supérieure, dans les cas prévus par la loi.

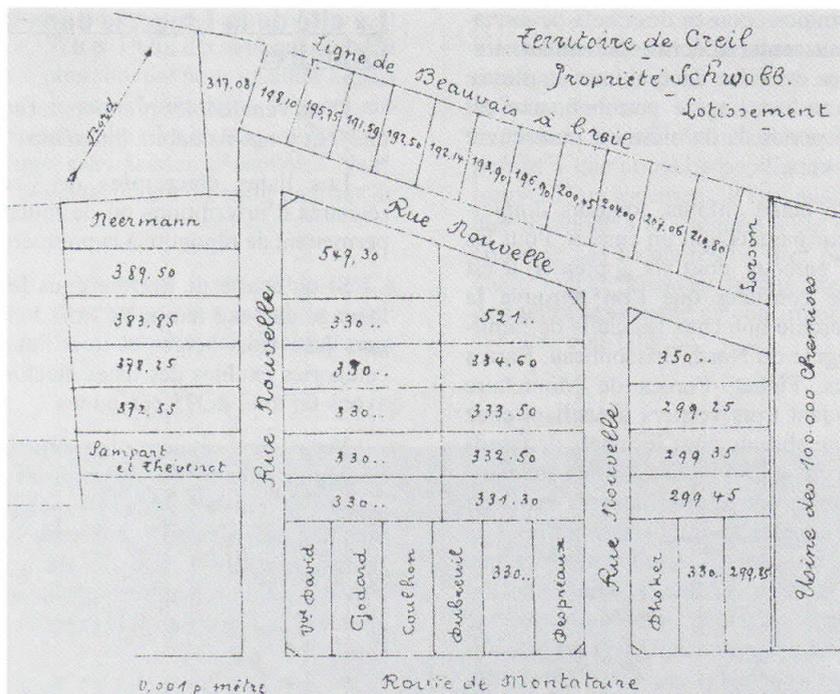
Article 7. - Les délibérations sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix du président est prépondérante

Article 8. - Il est tenu procès-verbal de toutes les séances du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux sont inscrits par ordre de date sur un registre coté et paraphé par le Président. Ils sont signés par le Président de séance et par le Secrétaire général.

Chaque année, un rapport général est adressé aux conseils municipaux intéressés pour la seconde session ordinaire.

Extraits du règlement intérieur

(Archives municipales de Creil - 4 Q 5)



Le premier plan de la future cité conservé aux archives municipales
 (Archives municipales de Creil - 4 Q 6)

En 1926, 437 personnes sont recensées dans la cité de la Lingerie : 204 habitent rue de la Lingerie, 126 rue Lucien, 75 rue de Mulhouse et 32 rue Jean Jaurés.

104 chefs de ménage sont recensés soit un peu plus que le nombre des logements (102). Ce qui donne une moyenne de 4,2 personnes par ménage.

La Compagnie du Nord fournit à elle seule plus du tiers des chefs de ménage : 35. On trouve aussi à la Lingerie, des ouvriers des grandes usines métallurgiques du bassin creillois, un peu plus nombreux que les

employés au Nord, 37. Brissonneau (10), Fichet (5), les Forges et Tréfileries (4), Saxby (5), les Barres cylindriques (2), les Forges de Montataire (3), proches de la cité, sont les plus représentées. Pour être complet, il faut mentionner les ouvriers travaillant dans les diverses entreprises de la région (Chantilly), à Paris (3), un employé du Palais du vêtement, deux employés des PTT et deux employés des HBM dont le concierge. Il y a aussi deux patrons (des artisans). Cinq chefs de ménage sont sans emploi, essentiellement des femmes.

Cinq femmes épouses des chefs de ménage, on serait tenter d'écrire seulement, travaillent : une est sténo dactylo, une employée des PTT, une est lingère patronne, une est ouvrière en perles, la dernière est manoeuvre chez Desnoyers.

Soixante neuf enfants, toujours domiciliés chez leur parents, ont un emploi. Pour les trente neuf garçons, dont six apprentis, il est frappant de constater que l'on retrouve la même hiérarchie que chez les chefs de famille : Compagnie du Nord, Brissonneau, Barres cylindriques, Fichet, Forges de Montataire avec cependant trois verriers travaillant chez Tissier, usine absente chez les chefs de famille. Sans surprise, les vingt sept filles qui exercent une profession le font dans ce qu'il est convenu d'appeler les métiers féminins (six couturières, trois corsetières, une modiste, une repasseuse et deux vendeuses) auxquelles on peut ajouter une sténo, une employée de banque, une employée des PTT et une institutrice. Notons cependant que dix d'entre elles sont ouvrières d'usine principalement chez Desnoyers et à la cartoucherie de Survilliers.

Cette population est jeune, la moitié des chefs de ménage ont entre 20 et 39 ans, et près de 90 % ont entre 20 et 55 ans. Le plus âgé des locataires a 74 ans, un autre a 69 ans.

Date de naissance des locataires (chefs de ménage)

1901-1905	9
1896-1901	22
1891-1895	13
1886-1890	12
1881-1885	19
1876-1880	14
1871-1875	10
1865-1870	3
1857	1
1851	1

La cité de la Lingerie dans la vie des locataires

D'où venaient les premiers locataires de la cité ? et y ont-ils habité longtemps ?

Les listes électorales de Creil et les registres d'inscriptions ou de radiations nous permettent de répondre à la première question.

Si on écarte de notre corpus les chefs de ménage du sexe féminin (trois) et les étrangers (six, trois belges et trois italiens), deux catégories exclues des listes électorales, nous avons un total de 95 personnes.

Vingt cinq étaient domiciliées dans la commune avant d'habiter à la Lingerie. Lorsqu'ils s'installent dans la nouvelle cité, ils viennent de rues très différentes (rue Jean Jaurès, rue Roset, rue de Beauvoisis quai d'aval...). Pour 28 autres personnes, l'aménagement à la Lingerie est le premier domicile à Creil.

Une étude des listes électorales de Montataire et Nogent-sur-Oise permettra sans doute de quantifier le nombre des personnes venant de ces deux communes mais il faut constater que ces nouveaux arrivants sont souvent les locataires les plus jeunes et qu'ils sont originaire du Nord de la France et des cantons agricoles du Nord-Ouest et du Nord-Est du département.

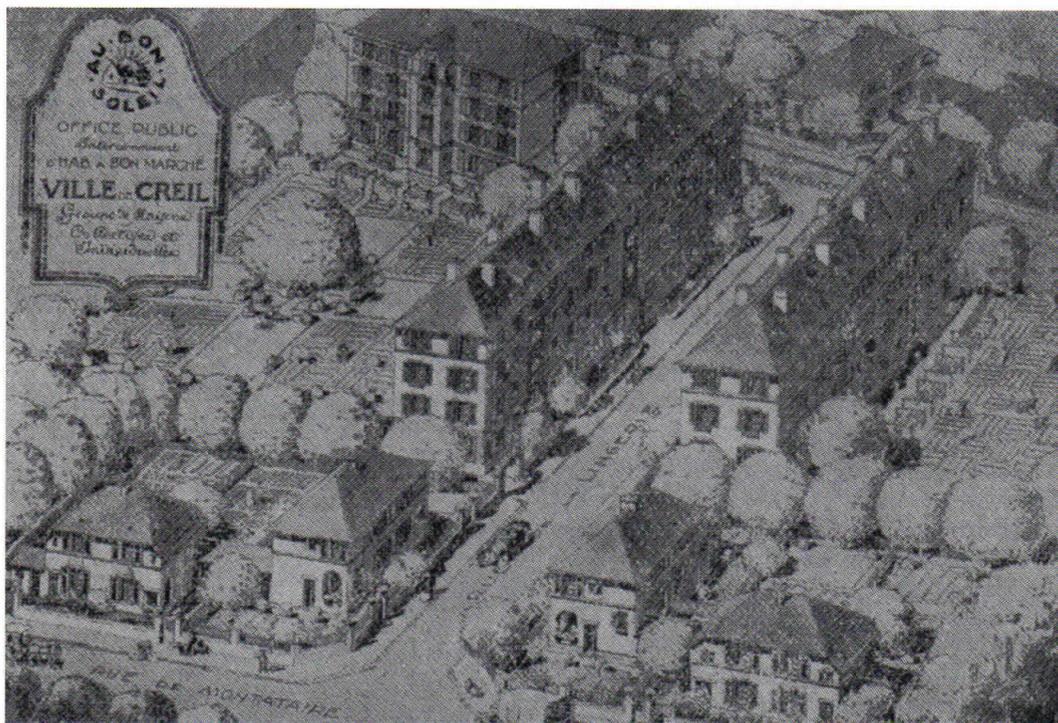
Une deuxième constatation s'impose près de la moitié des locataires de la Lingerie ne se sont jamais fait inscrire sur les listes électorales de Creil ou très tardivement (après 1932)

La deuxième remarque vient corroborer la précédente : sur les 104 chefs de ménage installés lors de l'inauguration de la Lingerie seulement 25, moins du quart donc, y sont toujours recensés en 1931. Pour ceux dont

nous avons pu suivre le parcours, deux sont morts entre 1926 et 1930, dix sept ont quitté la commune le plus souvent pour un autre département, parfois pour Montataire, Nogent-sur-Oise, Thiverny ou Villers-Saint-Paul et quelques uns sans laisser d'adresse... Neuf, enfin, ont déménagé vers un autre quartier de Creil.

Ces deux remarques nous conduisent à avancer une hypothèse : La Lingerie visait deux objectifs : améliorer l'habitat des

creillois et apporter une solution aux problèmes du logement que connaissait la commune. Il semble bien qu'elle a surtout atteint le second. Les « vieux creillois » sont peu nombreux à venir s'y installer ; elle a surtout permis à une nouvelle population ouvrière de trouver là un logement. Il faut aussi remarquer que le séjour à la Lingerie a été dans le parcours de ses locataires un bref passage. Une étude menée jusqu'au recensement de 1936 permettra sans doute de confirmer et de préciser cette constatation.



**Image de la cité parue dans
«les œuvres sociales de Jules Uhry» en 1932**

Ils ont vécu avant guerre à la Lingerie

Pour terminer, je voudrais présenter quelques uns des premiers locataires de la Lingerie, des noms qui diront sans doute quelque chose aux Creillois mais aussi à ceux qui connaissent l'histoire de la ville.

Parmi les premiers locataires de la cité de la Lingerie, on relève :

Commençons par le concierge, Charles Thibault, né en juin 1868 à Jaux. Ancien tourneur, il s'installe à Creil en 1896, domicilié avant rue Louis Lebrun. Il a été conseiller municipal socialiste de 1919 à 1925. Il meurt le 5 avril 1931.

Joseph Taillandier, né dans le Puy-de-Dôme le 5 juillet 1888, commis principal des postes à Creil et secrétaire du syndicat CGT des agents des PTT de 1927 à son départ de la commune en 1930.

Alfred Constant Boudoux, manouvrier, né dans la Somme en 1889 et futur maire socialiste de Villers-Saint-Paul.

Félix Bataillard, pointier chez Rivierre : sa fille, devenue institutrice, est après la guerre sous son nom d'épouse, Clergial, une des personnalités communistes du bassin creillois ; son fils aîné André, est le célèbre commandant Martin responsable des FFI du sous secteur Sud de l'Oise ; son deuxième fils Marcel est mort en déportation (une rue de Nogent-sur-Oise porte son nom).

Gabriel Queitsch, employé des PTT, futur conseiller municipal socialiste de Creil.

Maurice Pierrin, né à Senots le 30 juin 1896, responsable syndical des cheminots de Creil, militant politique exclu de la SFIO au début des années 1930 en raison de son désaccord avec Jules Uhry et qui se présente encore en 1959 et 1965 aux élections municipales (étiquette PSA puis PSU).

Le lecteur aura compris que cet article n'est que le point de départ d'une étude de longue haleine sur les habitants de la Lingerie. Elle doit être complétée par des recherches ultérieures dans les communes proches de Creil et surtout par une étude du même type sur les autres cités HBM du bassin creillois

Jean-Pierre Besse